

# Mes premiers pas avec Mercer, étape par étape



## 1| Ma connexion Noémie pour la télétransmission

### Qu'est-ce que la connexion Noémie ?

La connexion Noémie est le lien informatique qui permet à la Sécurité sociale d'envoyer vos décomptes à Mercer.

Comment s'assurer que la connexion Noémie est bien mise en place ?

1. Début janvier, je me connecte sur mon compte [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).
2. Je me rends dans la rubrique « Mes informations personnelles » afin de vérifier que l'organisme complémentaire enregistré est bien Mercer comme suit :

Organisme complémentaire	MERCER
Transmission automatique des paiements	✓ ACTIVÉE

### Un autre organisme apparaît en complément de Mercer ? (Chevauchement de contrat)

Je sélectionne l'organisme complémentaire à conserver et je valide mon choix pour que celui-ci reçoive automatiquement mes décomptes Noemie.

En attendant que la télétransmission soit activée, j'adresse mes décomptes de Sécurité sociale comportant la mention « Ces informations n'ont pas été transmises à un organisme complémentaire » à mon centre de gestion par le biais de mon espace assuré pour obtenir mes remboursements.

## 2| Mes remboursements de soins de santé

La date des soins indiquée sur mon décompte de la Sécurité sociale déterminera l'organisme qui procèdera au remboursement.



Mercer vous informera par courrier électronique et en temps réel du règlement de vos prestations.

### Particularité :

**Pour les soins d'orthodontie** commencés avant le 1er janvier 2025 et se poursuivant après cette date, je transmettrai à Mercer le décompte de l'ancien gestionnaire, accompagné de la facture acquittée et, si nécessaire, du décompte de la Sécurité sociale, afin d'obtenir le remboursement complémentaire de Mercer. La date de facturation est celle qui prévaut.

### Exemples :

Date de facturation 2024 => envoyer à l'ancien gestionnaire

Date de facturation 2025 => envoyer à Mercer

## 3| Mon espace assuré Mercer ma santé

Dès réception d'un email de bienvenue Mercer ou de ma carte de tiers payant, je crée mon espace assuré sur Mercer ma santé et je retrouve tous les services en ligne : dépôt d'une facture ou d'un devis, téléchargement de ma carte de tiers payant, consultations de mes remboursements, accès aux services associés à mon contrat, etc.

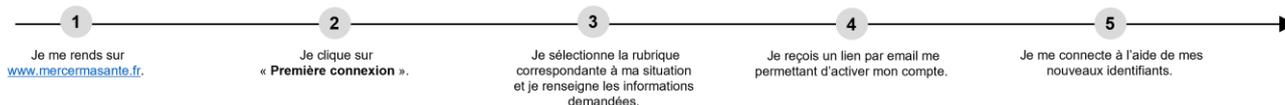


via Mercer ma santé  
[www.mercermasante.fr](http://www.mercermasante.fr)



via l'application mobile Mercer ma santé  
disponible sur App Store et Google Play

### Comment créer son compte et se connecter?



# Mes premiers pas avec Mercer, étape par étape

## 4| Mes contacts Mercer

Les conseillers de relation client sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 18h au numéro standard suivant, que je retrouverai également sur ma carte de tiers-payant.

 **N°Cristal** 09 69 32 31 05

APPEL NON SURTAXE